

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MIRAMAS

SÉANCE PUBLIQUE DU 08 MARS 2017

La séance est ouverte à 19 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la Présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames et messieurs, chers collègues, il est 19 heures. Nous allons donc commencer notre Conseil municipal avec, comme d'habitude, l'ouverture de la séance par notre benjamine, Géraldine BUTI.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Catherine FOURMENT, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Beatrix ESPALLARDO, Cécile DUMAS, Marc THOMAS.

Était représentée, Madame :

Johanne ALVAREZ, par Ange POGGI

Était absente excusée, Madame :

Marilyne KERAUDY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Je vous propose de voter unanimement pour Marie-Pierre VIAL. Y a-t-il une autre candidature ? Il n'y en a pas. Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FÉVRIER 2017

Monsieur le MAIRE.- Mesdames et messieurs, avant de commencer les délibérations, nous avons l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 février 2017. Y a-t-il des commentaires ?

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question n° 1, mais avant, vous pouvez remarquer qu'un certain nombre d'entre nous ont à leur boutonnière un élégant ruban, parce que ce soir, évidemment, nous sommes dans une soirée tout à fait particulière, puisque aujourd'hui c'est la Journée de la Défense des droits des femmes. Nos salariés, vers 15 heures 47, sont sortis aussi dans certains espaces publics pour rappeler l'importance du droit des femmes. C'est un combat de toujours, un combat qu'il faut continuer à mener et auquel, j'imagine, l'ensemble du Conseil municipal s'associe.

Bien, nous allons donc délibérer et nous allons commencer par la question n° 1. Il s'agit du ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire)

B/ DÉLIBÉRATIONS

DIRECTION DES FINANCES

N° 1 – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2017

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur le MAIRE.- Avant de céder la parole à Monsieur l'Adjoint aux Finances qui attend ce moment chaque année avec impatience, je voudrais dire qu'il y a eu juste un petit *bug* sur certaines feuilles que vous avez reçues sur Internet. Heureusement que vous avez tout eu correctement sur les Commissions et nous vous avons remis les quelques feuilles qu'il manquait. Je m'en excuse auprès de vous. Nous avons encore des efforts à faire en informatique, et j'en profite pour vous dire que, suite à la Commission pluraliste de recrutement, nous sommes heureux d'accueillir un nouveau Directeur des Systèmes d'Information qui est ingénieur. Il s'appelle *Olivier PELLE*. Merci, Monsieur, de nous avoir rejoints et d'avoir accepté de travailler à Miramas. Nous avons donc maintenant une DSI qui était déjà bien opérationnelle avec ses agents, et qui l'est encore plus.

Avez-vous des questions sur cette DSI ?

M. Marc THOMAS.- Monsieur le Maire, je voulais juste attirer votre attention sur un petit détail au niveau de l'Informatique. Nous avons travaillé sur les tablettes. Il faut savoir que sur les tablettes, tous les documents et les pièces jointes ne sont conservés que six mois. Si on veut faire un parallèle avec les chiffres de l'an dernier, cela a été la « galère », parce qu'il fallait le faire à partir d'un PC, et non à partir de la tablette. Je voulais

vous dire que c'était assez difficile et que travailler avec la tablette est vraiment une « galère ». Voilà.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur le Directeur, comme vous le voyez, cela commence bien. Je vous avais dit que tout allait bien et « boum ! » Dont acte. Nous verrons comment on peut conserver en mémoire six mois de plus pour vous permettre d'être sur le même outil et comparer. Mais, comme vous le savez, nous avons Gérald GUILLEMONT qui va faire ses comparaisons et qui va travailler auprès de nous. Je vais donc lui céder la parole pour la présentation du ROB.

M. Gérald GUILLEMONT procède à une présentation du rapport d'orientation budgétaire.

M. Gérald GUILLEMONT.- Mes chers collègues, bonsoir. Nous allons procéder ce soir à notre exercice annuel qui consiste à mieux connaître l'état des finances de la commune et les perspectives qui s'ouvrent devant nous, puisque nous voulons pouvoir garder un budget qui soit tout à fait dynamique et qui permette de réaliser toutes les ambitions que nous avons pour la commune, et tout ceci représentant un certain nombre d'équilibres.

Comme vous le savez, ce débat d'orientation budgétaire est une obligation légale qui est passée aujourd'hui quasiment dans la tradition. Avec le service financier, nous avons travaillé main dans la main. J'ai remanié quelque peu l'organisation du plan. Cette fois-ci, le sommaire que vous avez à l'écran a été réparti en deux grandes sections.

Une première partie traite de l'environnement, et surtout de l'environnement financier qui structure le plus les comptes de la commune, à savoir l'environnement national avec la loi de finances, et la question de l'évolution du budget de la Métropole qui a été adopté au mois de décembre dernier.

La deuxième partie concerne directement la commune, avec la prospective budgétaire de la commune, les orientations pour 2017, ce que nous allons vous proposer à la fin de ce mois concernant le budget primitif 2017, et une vue sur l'évolution possible pluriannuelle de notre équilibre budgétaire. Cette année, nous avons renvoyé en annexe les données RH, non pas qu'elles ne soient pas importantes, elles sont importantes, elles sont inscrites dans la loi. Nous devons présenter, dans le cadre de ce débat, un certain nombre de données sur les ressources humaines et leurs évolutions, sauf que dans la présentation

orale, ce n'est pas forcément très dynamique. Ces données RH figurent cette année sous forme d'annexes, avec la précision que vient d'apporter Monsieur le Maire.

A. L'environnement économique et financier national et métropolitain

Le A concerne l'environnement financier dans lequel se construisent les études budgétaires des communes et, singulièrement, de la nôtre.

A.1. La situation financière de la France et la loi de finances

Comme chaque année, le Parlement a adopté la loi de finances durant l'automne (octobre/novembre) et cette loi de finances est basée sur des données macroéconomiques qui sont les suivantes. Les données ont constitué une bonne nouvelle, puisque l'État a décidé d'alléger quelque peu la contrainte financière sur les collectivités territoriales en diminuant l'effort qui était projeté en 2016 concernant la diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF). On a une moindre diminution de la DGF, nous en reparlerons plus loin.

Cette loi de finances s'inscrit dans un contexte de croissance économique retrouvée, même si cette croissance est encore jugée faible par beaucoup, puisqu'en 2017, la croissance économique qui a été projetée pour pouvoir construire la loi de finances a été projetée à 1,5 % du PIB (Produit Intérieur Brut). Cela doit donc concourir aussi à l'amélioration d'un certain nombre de recettes des collectivités territoriales. Pour préparer cette loi de finances, l'État a aussi fait des projections en ce qui concerne le déficit public qui devrait être ramené à 2,7 % du PIB, soit environ 70 milliards d'euros, les dépenses publiques qui, en part de PIB, commencent à stagner, voire à refluer et une dette publique qui se stabilise à environ 96 % du PIB, ce que nous verrons dans les tableaux qui sont derrière.

Les grandes mesures qui ont été prises par cette loi de finances pour essayer de régler un certain nombre de problèmes sont d'abord des mesures concernant l'augmentation de l'effort de l'État pour l'enseignement primaire et l'enseignement supérieur, avec la création de 11 700 postes supplémentaires dans le primaire. Ce sont des efforts supplémentaires suite aux périodes douloureuses que nous venons de traverser sur la sécurité pour 2 milliards d'euros, et le maintien d'un certain nombre de dispositifs, voire leur amplification pour soutenir l'emploi dans les PME (petites et moyennes entreprises) et les TPE (très petites entreprises) à hauteur de 2 milliards d'euros. Parallèlement, l'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques) a été abaissé de 1 milliard d'euros en recettes, ce qui permettra à 5 millions de contribuables de voir le montant de leur impôt sur le revenu

diminuer. Enfin, il y a la poursuite de la montée en charge du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) qui passe de 6 à 7 % de la masse salariale. Ce n'est ni plus ni moins qu'une politique de baisse du coût du travail.

Au niveau des dépenses publiques, 2 715 emplois sont supprimés dans les secteurs non prioritaires de l'État et chez les opérateurs publics. Parallèlement à cela, nous avons la confirmation de la diminution des concours aux collectivités territoriales. Cette année, l'effort demandé aux collectivités territoriales s'élève à 2,8 milliards d'euros pour une nouvelle réduction de la dotation globale de fonctionnement. Cela nous donne les graphiques qui suivent, qui illustrent un petit peu la trajectoire économique de la France, puisque ce sont des chiffres fournis par l'INSEE, sauf pour 2017, qui sont nos prévisions. Nous avons donc une croissance retrouvée après les grandes difficultés des années 2010, 2013 et 2014. Sur l'évolution positive du déficit public, nous voyons qu'il y a encore des efforts à faire. Vous avez l'évolution de la dette qui se stabilise, mais qui reste tout de même à un niveau important.

A.2. Le débat national sur la gestion des collectivités territoriales

Il m'a paru nécessaire de revenir sur la diapositive, sur le fait qu'actuellement, un débat est ouvert dans certaines sphères publiques sur la gestion des collectivités territoriales au niveau national. Le constat est fait notamment par la Cour des Comptes de l'évolution de la part du PIB, qui est la richesse dépensée par les collectivités territoriales, sa progression par rapport à l'année 1983. On parle de la richesse distribuée par les collectivités territoriales, mais elle s'est accrue beaucoup plus rapidement que la richesse elle-même. On a les chiffres : 11,4 % du PIB en 2015, contre 8,6 % du PIB en 1983. Il y a donc eu un véritable essor en trente ans, de l'ensemble de l'activité des collectivités territoriales, des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale).

Vous savez que depuis la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2014-2019, on demande aux collectivités territoriales de participer au redressement des comptes publics. Cela se traduit par des incitations, notamment la mise en place d'un objectif d'évolution de la dépense publique locale. Pour cette année, le Parlement a voté cet objectif, et la loi de finances l'a fixé à 2,1 % pour le bloc communal (communes et EPCI) et 1,3 % pour les dépenses de fonctionnement. Ce sont des objectifs, il n'y a rien de contraignant, mais c'est une façon de construire un débat sur le plan national, sur la gestion des collectivités territoriales. Vous avez le montant de la baisse de la DGF. Ensuite, un débat est organisé à l'échelle de l'État sur la nécessité pour les collectivités territoriales de réduire

leurs dépenses de fonctionnement par différents moyens (la fusion des communes, la mutualisation des services et l'amélioration de la comptabilité fonctionnelle).

Un phénomène est passé un peu inaperçu pour l'instant. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale pour la République) qui date de 2015 a mis en place un certain nombre de dispositifs pour fusionner les syndicats de communes. Au moment où la loi NOTRe a été promulguée, il y avait 2 600 syndicats de communes, communautés d'agglomération, communautés de communes, communautés urbaines, et autres formules de coopération intercommunale. En l'espace d'un an et demi, près de la moitié de ces structures a disparu par fusion. Il y a donc actuellement un mouvement de fond pour trouver des solutions permettant de gérer les services publics locaux dans des bonnes conditions.

A.3. La situation financière et budgétaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Je voudrais dire un mot très important concernant la situation financière et budgétaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il m'a paru, pour la deuxième fois consécutive – peut-être ne l'aurons-nous pas la fois prochaine –, important de repréciser quelles sont les compétences qui sont actuellement entre les mains de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour que nous prenions bien tous la dimension de l'administration qui a été faite. Pour ce qui concerne les 92 communes intégrées dans la Métropole Aix-Marseille-Provence, ce sont les transports de passagers, dont le réseau Ulysse, les équipements culturels, les équipements sportifs (aujourd'hui, le golf et le centre équestre du Mas de Combes sont des équipements métropolitains), la collecte et le traitement des déchets municipaux (donc la fixation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur laquelle nous reviendrons), le service de l'eau, le service de l'assainissement ainsi que tous les équipements de défense contre les incendies, l'élaboration des documents d'urbanisme, la politique de la ville et la politique des rénovations urbaines, les actions de soutien à l'emploi (Mission Locale Jeunes, actions d'insertion), la politique du logement et de l'habitat. Il y a d'autres choses encore concernant l'environnement, mais je n'ai pas pu (ou pas souhaité) tout mettre.

La Métropole conserve une grande capacité d'intervention sur le territoire de notre commune dans les domaines de l'aménagement urbain, de la rénovation urbaine, et enfin dans le domaine du financement des travaux de la voirie et de ses équipements. Ainsi pour la deuxième année consécutive, l'enveloppe d'investissement attribuée par la Métropole au conseil de territoire d'Istres-Ouest Provence, pour les besoins de Miramas – il

s'agit bien de l'enveloppe de crédit métropolitain inscrit dans l'état spécial du territoire, mais à destination de la commune – est de 8,8 millions d'euros, après 7 millions d'euros en 2016, les 7 millions d'euros en 2016 étant des crédits effectivement consommés. Ces 8,8 millions d'euros financeront cette année 1,7 million d'euros de dépenses pour le programme ANRU II (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine), sur la Maille 1 et le quartier Mercure, 1,8 million d'euros pour le programme du Pôle Multimodal Passagers de la gare et 5,3 millions d'euros pour les travaux sur les voiries et réseaux, dont 2,5 millions d'euros sur l'aménagement des réseaux et voiries des quartiers Est (travaux en cours). Vous avez vu que sur Miramas, il y avait beaucoup de travaux de voirie qui permettent un embellissement certain des perspectives que l'on a dans les différentes rues dans lesquelles ils sont prévus.

En outre, dans cette enveloppe, ne sont pas comptés les crédits nécessaires à l'achèvement des travaux de la halle d'athlétisme couverte, les crédits pour les réseaux d'eau et d'assainissement, les crédits pour le doublement de la déchetterie et les crédits pour le renouvellement des sièges du théâtre. La Métropole joue également un rôle important au niveau de la fiscalité locale, puisqu'elle collecte une part des taxes locales. Le taux de la taxe d'habitation métropolitaine est désormais proche de celui de la commune. Elle vient de réaménager les abattements pour cet impôt. Elle harmonise les taux du foncier bâti et projette de le faire pour la TEOM. Dans ce petit tableau, nous avons simplement repris les taux qui sont ceux de la commune depuis plusieurs années et le taux métropolitain de la TH (taxe d'habitation) et du foncier bâti.

Enfin, et c'est la question la plus importante pour 2017, la commune recevra 32,392 millions d'euros d'attribution de compensation de la Métropole, soit environ les deux tiers de ses recettes courantes de fonctionnement. Nous verrons par ailleurs que c'est le même montant que les années précédentes, en 2015 lorsqu'il y a eu le SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) ou en 2016 pour la première année de la Métropole.

En ce qui concerne la situation financière et budgétaire de la Métropole, la Métropole a conduit son débat d'orientation budgétaire le 17 octobre 2016. Là, c'est un labyrinthe très, très important qui intéressera certainement beaucoup de personnes qui s'intéressent aux finances publiques, puisque l'organisation des finances métropolitaines comprend un budget principal, 26 budgets annexes et les 6 budgets des conseils de territoire.

Vous avez ensuite un résumé des orientations budgétaires de la Métropole pour 2017. Pour les transports, l'année 2017 verra l'achèvement de la création d'une

structure budgétaire unique pour le budget des transports. La Métropole hérite de six organisations de transport des territoires et prépare pour 2017 l'accueil de la compétence transport du Conseil départemental, que tout le monde connaît sous le nom de RDT 13 (Régie Départementale des Transports des Bouches-du-Rhône).

Pour les recettes fiscales, la Métropole a adopté un ensemble de mesures fiscales qui conduisent à une stabilité de la pression exercée sur les contribuables. Ce sont : la modification de la politique d'abattement sur la taxe d'habitation, l'harmonisation des taux métropolitain. Ces taux correspondent aux taux moyens constatés sur le périmètre de la Métropole pour un produit constant. L'harmonisation des taux est effectuée sur une période de treize années pour la fiscalité sur les ménages et de douze années pour la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). Par exemple, si vous prenez la première ligne, concernant la taxe d'habitation, l'objectif fixé par la Métropole est de 11,69 %. Aujourd'hui, vous avez vu dans le tableau de la page précédente que nous étions à 12,41 %. Cela veut dire que le taux de la taxe d'habitation (part métropolitaine) pour Miramas va baisser d'année en année par petite quantité, pour aller vers un objectif de 11,69 %. Nous avons presque été très bons dans la cible quand en 2014, nous avons baissé la fiscalité communale et que nous avons augmenté la fiscalité intercommunale. Nous étions presque dans la cible. Parallèlement, il y a eu des variations – certains d'entre vous l'ont vu – avec la politique d'abattement, puisque la politique d'abattement de la Métropole a encore prévu quelques variations pour certains contribuables.

En ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la Métropole s'est donné dix ans pour harmoniser les taux. Le taux pour notre commune reste inchangé en 2017 à 7 %. Je n'ai pas pu m'empêcher de mettre le taux qui est le plus élevé actuellement au sein de la Métropole en ce qui concerne la TEOM, qui est de 18 % à Marseille. On peut penser que dans les dix ans à venir, le taux, selon la commune, devrait être quelque peu relevé.

Monsieur le MAIRE.- Sauf si nous arrivons à utiliser moins de déchets et aller vers le Zéro déchet et le Zéro gaspillage.

M. Gérald GUILLEMONT.- L'harmonisation de la fiscalité locale concerne également les nombreuses mesures d'exonération.

Monsieur le MAIRE.- Je fais des commentaires.

M. Gérald GUILLEMONT.- Vous avez raison, Monsieur le Maire. Il faut que nous fassions de gros efforts en matière de traitement et de valorisation de nos déchets. Je

vous ai joint le tableau qui figure dans le ROB de la Métropole concernant les recettes fiscales (à peu près 1 milliard d'euros).

Ensuite, les dotations perçues par la Métropole sont revues à la baisse de 14 millions d'euros, soit 700 millions d'euros en 2017 contre 714 millions d'euros en 2016, du fait de la diminution de la dotation d'intercommunalité. Les recettes tarifaires sont vues elles aussi un peu en compression (100 millions d'euros en 2016 et 98 millions d'euros en 2017) en raison – et c'est écrit dans le rapport d'orientations budgétaires – des baisses du soutien aux catégories sociales en difficulté, votées par le Conseil départemental et par la ville de Marseille.

Concernant les dépenses de fonctionnement de l'ensemble du pôle métropolitain, la Métropole reverse aux communes membres des attributions de compensation. Pour 2017, le montant total est de 704 millions d'euros, rapporté à des recettes courantes de fonctionnement de 1,8 milliard d'euros.

Le deuxième poste est constitué par la masse salariale, qui s'élève à 326 millions d'euros. Au 1^{er} janvier 2016, 7 200 agents ont été transférés à la Métropole. Les mesures prises par cette dernière visent à stabiliser l'évolution de la masse salariale en compensant *a minima* les départs, à réaffecter les ressources sur les services prioritaires et à mutualiser les compétences entre les services des conseils de territoire et les services centraux, et enfin par un développement de la mobilité interne.

L'investissement est un point qui fait question et qui fait réfléchir sur l'ensemble du territoire. Concernant l'évolution des projets d'investissement au budget primitif 2017, les crédits inscrits au BP 2016 s'élevaient à 520 millions d'euros. Ils s'élèvent au BP 2017 à 447 millions d'euros. Ils sont en retrait du fait de la nécessaire adaptation à la capacité financière de la Métropole, tant en respectant les engagements pris avec les conseils de territoire, ce qui est fait, que pour tenir compte des capacités de réalisation des services. Il est vrai qu'il y a des motifs différents. Il y a le motif qui est que parfois, ce n'est pas forcément de bonne politique d'inscrire des crédits si en face, on n'a pas les moyens de pouvoir faire les travaux, mais il n'en reste pas moins que nous avons une évolution négative face à des besoins qui sont considérables.

Avec les budgets annexes (transports, déchets, eau, assainissement, aménagement...), l'enveloppe des crédits votés sera de 627 millions d'euros en 2017 pour 800 millions en 2016. En ce qui concerne les recettes d'investissement, le scénario retenu par le rapport d'orientations budgétaires pour le budget principal est de couvrir l'essentiel des besoins d'investissement par un emprunt de 288 millions d'euros auquel s'ajoutent

50 millions d'euros d'épargne nette et 63 millions d'euros composés par le FCTVA (Fonds de Compensation TVA) et un certain nombre de petites recettes. Le solde est constitué de recettes diverses (subventions, produit des cessions). Tout ceci conduit à un relèvement de l'encours de la dette qui sera de 1 792 millions d'euros en 2017, avec une durée du remboursement de la dette de 11,5 années. Au BP 2017, l'annuité de la dette représente 8 % des recettes de fonctionnement.

Le scénario retenu par la Métropole a pour objectif de préserver une épargne nette comprise entre 50 millions d'euros en 2017 et 63 millions d'euros en 2020. Pour cela, les charges de gestion devront baisser de 2,5 % par an, les charges de personnel devront limiter leur hausse à 1,5 %, les autres charges devront baisser de 5 % par an et les subventions d'équilibre aux budgets annexes devront baisser de 2,5 % par an. Voilà pour ce qui concerne la présentation des orientations budgétaires de la Métropole.

La faiblesse des crédits d'investissement va rapidement poser des problèmes à l'ensemble de la Métropole et des communes membres. Il y a là, pour une métropole qui compte près de 2 millions d'habitants, un budget d'investissement qui est, un, trop faible, et deux, qui est en plus d'ores et déjà affecté et une dette qui est très, très limite, puisqu'avoir une durée de remboursement de douze années, ce qui correspond à deux mandats municipaux, c'est déjà très élevé. Pour les années à venir, la question du financement des investissements va être une question centrale pour les élus métropolitains.

Passons à la deuxième partie de cette présentation qui concerne les orientations budgétaires pour la commune en 2017.

B. La prospective budgétaire de la commune

B.1. Les orientations budgétaires pour 2017

Un premier rappel des objectifs principaux de la Municipalité. Il s'agit de maintenir les services communaux à un haut niveau de qualité, renforcer les effectifs et les équipements de la Police municipale, participer pleinement à l'année européenne du sport aux côtés de la ville de Marseille et d'autres partenaires, amplifier les efforts dans le domaine du développement durable. Que les collègues qui ne se retrouvent pas dans cette contraction me pardonnent, je ne les ai pas lésés. Sinon, il faudrait plusieurs pages pour dire ce que nous faisons tous les jours les uns et les autres. Ce n'est donc pas sans méconnaître l'activité de chacun d'entre vous, d'entre nous, en ce qui concerne l'activité municipale.

Pour poursuivre ces orientations et réaliser ces objectifs, que faut-il faire sur le plan budgétaire ? Il faut que les dépenses de fonctionnement soient contenues pour dégager un excédent brut courant suffisant. Il faut des dépenses d'investissement en très forte augmentation dans un contexte où l'augmentation des impôts locaux pour financer l'activité quelle qu'elle soit, que ce soit le fonctionnement ou l'investissement, est une option qui n'est absolument pas retenue, et sans recours à l'emprunt pour financer les dépenses d'équipement.

B.2. Les recettes et les dépenses proposées pour 2017

Par grand chapitre, qu'est-ce que cela donne en ce qui concerne les dépenses pour l'année ? En recettes courantes, les recettes courantes sont vues en stagnation, en plateau. Ce sera, depuis l'exercice 2014, le quatrième budget sans augmentation significative des recettes courantes. En gros, cela donne 49,37 millions d'euros en 2014, et 49,79 millions d'euros vus en 2017. Il s'agit quand même d'un changement important de trajectoire financière pour Miramas, qui de 2008 à 2014, a su pleinement bénéficier de l'accroissement des ressources du SAN Ouest Provence. Alors que ces ressources étaient fortement croissantes dans le mandat précédent, aujourd'hui, globalement, si l'on fait la somme, elles sont plutôt en plateau.

Le produit de la vente des services n'est plus à 1,34 million d'euros. Il devrait légèrement augmenter, parce que nous allons mettre en place de nouveaux mécanismes pour encaisser un certain nombre de recettes notamment sous forme de prépaiements. Il y aura aussi la mise en place du paiement en ligne pour certaines d'entre elles. Ensuite, nous allons, comme chaque année, essayer de suivre l'évolution du coût de la vie et d'un certain nombre de charges. Nous allons donc proposer au vote du Conseil de relever les tarifs d'environ 2 %.

Concernant les recettes fiscales communales, nous pensons que nous allons pouvoir recevoir des contribuables de Miramas 8,7 millions d'euros, ce qui correspond à peu près à 17 % des recettes courantes. Elles sont donc, elles aussi, en stagnation, à peu près au même niveau que 2016. Le Parlement a voté cette année l'actualisation de 0,4 % des valeurs locatives des locaux d'habitation. Cela concerne donc la taxe d'habitation et le foncier bâti. Les locaux professionnels ne sont plus concernés, puisque vous savez qu'il y a une réforme en cours.

En ce qui concerne les dotations de l'État, nous devrions recevoir 5,375 millions d'euros de l'État, notamment principalement sous la forme de dotations

globales de fonctionnement. Ce sera la quatrième année de baisse des dotations. Nos recettes sur ce chapitre auront diminué de 2,2 millions d'euros de 2013 à 2017. Ce n'est pas le cumulé. Ce n'est pas la perte de 2013, plus la perte de 2014, plus la perte de 2015. C'est l'écart entre la recette de 2013 et la recette de 2017.

En ce qui concerne la commune de Miramas, nous avons subi une perte 2,2 millions d'euros en 2017 par rapport au niveau de revenus que nous avons avec cette dotation en 2013. Dans le débat actuellement sur l'élection présidentielle, certains candidats posent à nouveau la question de la baisse des dépenses publiques et regardent du côté du budget des collectivités territoriales. C'est l'affaire de chacun le moment venu.

En ce qui concerne l'attribution de compensation, j'en ai parlé tout à l'heure dans le volet métropolitain. Elle s'élève à 32,7 millions d'euros, confirmée par le vote du budget le 15 décembre dernier. Nous recevrons donc régulièrement nos douzièmes. Dans le rapport d'orientation budgétaire, il était question à plusieurs reprises du montant des attributions de compensation. C'est une question qui commence à interroger certaines personnes.

En ce qui concerne l'emprunt, cette année, la commune ne contractera pas d'emprunt nouveau pour financer ses dépenses d'équipement. Le programme d'équipement sera financé à titre principal par l'épargne nette de l'année, un prélèvement sur le fonds de roulement et des subventions publiques attendues du Conseil départemental, de l'État et de la Région.

Actuellement, en matière de recettes sur cessions de patrimoine, on devrait pouvoir toucher le montant de la cession au bénéfice de la société Coralis. Nous avons pris une délibération en Conseil municipal le 9 février. Si les choses vont bien, nous devrions encaisser cette année.

En ce qui concerne les dépenses, les crédits inscrits au BP 2017 pour le paiement des dépenses courantes devraient atteindre 46,58 millions d'euros, en retrait de 500 000 euros par rapport au BP 2016. Il s'agit là aussi d'une inflexion notable par rapport à la période précédente, qui permettait d'avoir une hausse très rapide des dépenses courantes, avec une hausse annuelle moyenne de 4 % sur cette période. Là aussi, rupture et des perspectives nouvelles sur lesquelles nous allons évidemment travailler.

En ce qui concerne les charges de l'administration générale, elles sont vues à 11,332 millions d'euros pour 11,675 millions d'euros de crédits inscrits au BP 2016. Il s'agit là aussi d'une baisse. Cette baisse est permise par le travail considérable qui a été fourni par l'ensemble des services et par l'ensemble des agents, avec tout de même un travail plus

particulier de la part des directions, puisque c'est plutôt de leur ressort, pour permettre de resserrer les dépenses et notamment sur les équipements, les machines, les achats divers. L'ensemble des charges nouvelles entraînées pour l'atteinte des objectifs présentés en page 23 a été budgété, la page 23 étant la page de départ de cette partie.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, elles font l'objet d'une proposition de prévision à hauteur de 26,943 millions d'euros pour le BP 2017. Au BP 2016, nous avons inscrit 27,175 millions d'euros. C'est une quasi-stagnation. Vous verrez d'ailleurs au compte administratif, que le réalisé 2016 est nettement inférieur à l'inscription budgétaire, puisqu'il est de l'ordre de 26 millions d'euros. Les suppressions de postes et les créations de postes s'équilibrent. Le total des postes financés sera donc stable, ce qui explique pour l'essentiel la stabilité de la dépense prévisionnelle. Les principales créations de postes concernent la Police municipale avec la création d'une nouvelle brigade (cinq postes de policier), le bureau d'études des services techniques avec la création de deux postes (un poste d'ingénieur et un poste de technicien spécialiste en bâtiment), et aussi un renforcement nécessaire de la commande publique avec la création de deux postes de rédacteurs, notamment pour rédiger des marchés de travaux ou marchés d'ingénierie. Il viendra compléter utilement la capacité de travail et la technicité de la commande publique. Le service de l'urbanisme a besoin d'un rédacteur supplémentaire pour l'instruction des permis de construire.

Les mesures gouvernementales prises pour améliorer le déroulement de la carrière des agents, ce que l'on appelle « l'accord PPCR » (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations) et l'augmentation de 0,6 % de la valeur du point d'indice au mois de février, je crois, représentent une charge supplémentaire de 225 000 euros par an pour le budget. La loi NOTRe impose aux collectivités territoriales de rapporter chaque année, lors du débat d'orientations budgétaires, les informations qui suivent sur la dépense de personnel et son évolution. Sur le ROB, nous devons vous fournir un certain nombre d'informations concernant les dépenses de personnel, l'évolution des effectifs, les avantages en nature accordés aux agents, leur temps de travail et la rémunération des agents. Cela a été reporté en annexe et je remercie le travail qui a été fait par la Direction générale et par la Direction des Ressources Humaines pour reprendre les tableaux, les actualiser et pour vous fournir des informations de grande qualité sur la question du personnel telle que voulu par les rédacteurs de la loi NOTRe.

En ce qui concerne les autres charges de gestion courantes, celles qui sont inscrites au chapitre 65, les crédits proposés devraient être aussi stables au BP 2017, soit

environ 8,264 millions d'euros. Cette stabilité concerne en particulier la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) d'environ 1,2 million d'euros, la subvention à l'établissement local Petite Enfance-CCAS (Conseil Communal d'Actions Sociales) qui va légèrement diminuer cette année, ou encore le soutien apporté au très riche tissu associatif de notre commune qui est une commune très dynamique.

Passons aux dépenses d'investissement. Les orientations budgétaires mises au débat dans le domaine de l'investissement se déclinent comme suit. La première chose à faire est de construire un outil d'investissement, un outil de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre au sein des services techniques (un bureau d'études ou un service Projets), apte à assurer en volume et en technicité, des opérations de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du patrimoine communal, à un rythme d'environ 5 à 6 millions d'euros TTC par an, comme indiqué dans le ROB 2016, puisque c'est un sujet que nous avons traité longuement dans le rapport de l'an dernier. Le chiffre de 5 à 6 millions d'euros n'est pas un chiffre tombé du ciel, mais c'est un chiffre qui correspond à ce qui se fait dans les communes de 25 à 30 000 habitants. Cela donne une indication.

Ensuite, pour mieux gérer notre patrimoine, après le transfert de propriété du SAN vers la commune, nous devons dresser un état général du patrimoine afin de présenter un programme pluriannuel de travaux sur trois à cinq ans, ce qui est en cours et bien avancé. Ce programme pluriannuel est également indispensable pour pouvoir discuter avec les services du Conseil départemental afin de pouvoir s'assurer un niveau de subventions suffisant. Ensuite, la gestion de l'investissement est aussi la question du financement des opérations en faisant principalement appel à l'épargne nette et aux subventions publiques. C'est également donner la priorité aux opérations de renouvellement des équipements. On a de nombreux équipements qui ont 40 ans d'âge, qui sont des équipements qui datent de la construction de la ville nouvelle, qui nécessitent des investissements de renouvellement important, de modernisation, de prise en compte de besoins spécifiques nouveaux.

Les opérations réalisées en 2017 et les années à venir seront conduites en respectant le programme de développement durable de la commune, et notamment les objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique, ce qui est une thématique maintenant centrale. Enfin, le programme de travaux pour l'année 2017 sera consacré pour plus de 57 % des crédits inscrits, au patrimoine sportif.

Concernant les principales opérations de travaux sur le patrimoine programmées pour les années 2017 et 2018, nous avons des programmes pluriannuels : achèvement de la mise en accessibilité des équipements (programme Ad'AP, Agenda

d'Accessibilité Programmée), réfection des logements de fonction des agents logés, réfection des étanchéités des couvertures des bâtiments, ravalement des façades des bâtiments communaux, rénovation et modernisation des installations énergétiques, réfection des cours d'école, rénovation des réseaux d'adduction d'eau des équipements et changement des menuiseries extérieures des bâtiments. Ce sont des programmes transversaux pour la plupart.

Des opérations importantes baptisées « individualisées » concernent, en premier lieu, la requalification des équipements sportifs des Molières (la piscine d'été, sur laquelle les services techniques sont en urgence pour permettre une ouverture cet été, Monsieur le Maire).

Monsieur le MAIRE.- Nous n'avons même pas le choix !

M. Gérald GUILLEMONT.- Ces opérations concernent également la rénovation du stade d'honneur, la rénovation de la chaufferie des piscines des Molières, la création d'un terrain synthétique au stade de Couvent, le lancement de l'ingénierie nécessaire à la rénovation de la salle des fêtes, la rénovation et l'extension (avec la création de trois classes maternelles) de l'école Jean Moulin, puisque nous transformons l'école Jean Moulin en un groupe scolaire (maternelle et primaire), le lancement de la rénovation et la restructuration des équipements du Pôle Carraire, l'extension de la chambre funéraire, la rénovation de la salle Colomb (que tout le monde attend depuis très longtemps), l'extension du réseau de vidéoprotection (12 nouvelles caméras vont encore améliorer la sécurité des Miramasséens et des Miramasséennes).

En ce qui concerne les dépenses financières, j'ai remis le tableau de l'an dernier car il a très peu varié. Vous savez que le SAN Ouest Provence a transféré une partie des dettes qui correspondaient au transfert des équipements. Cette année, en gros, ce sont 2 millions d'euros d'intérêts et de capital, et comme vous pouvez le voir, cela baisse et il n'y aura pas d'emprunt nouveau.

Monsieur le MAIRE.- Pour ceux qui suivent ces affaires, c'est vraiment conforme à tout ce que l'on avait dit. C'est la baisse et le delta, et tout le monde a compris, qui ne se perdent pas.

M. Gérald GUILLEMONT.- Nous allons terminer sur l'évolution pluriannuelle de l'équilibre budgétaire.

B.3. L'évolution pluriannuelle de l'équilibre budgétaire

Je dirai un mot sur les soldes intermédiaires de gestion. Nous allons faire un peu de comptabilité, mais beaucoup connaissent maintenant ces notions. Dans un contexte financier pour les collectivités territoriales, marqué par l'érosion des recettes et la stabilisation des dépenses de fonctionnement, il devient nécessaire d'élaborer une prospective financière à court et moyen terme. Notre commune est encore plus incitée à le faire en raison de son intégration dans un nouvel EPCI moins doté financièrement que feu le SAN Ouest Provence. En outre, une période de quarante années vient de se refermer, durant laquelle les investissements sur le patrimoine communal, en création ou en renouvellement, ont été financés par le SAN Ouest Provence.

L'année 2016 marque une rupture financière fondamentale. Nous devons désormais financer sur notre budget, les investissements sur ce patrimoine. De ce fait, nous devons surveiller l'évolution de nos soldes intermédiaires de gestion, l'excédent brut courant, l'épargne brute et l'épargne nette. En ce qui concerne la capacité de désendettement, cette valeur représente la capacité de la collectivité à payer sa dette bancaire. Elle est calculée en divisant la dette de l'année par l'épargne brute de la même année. Pour 2017, la dette qui reste à payer à la Métropole en capital est de 14,8 millions d'euros (la somme des parts qui sont sur le graphique des pages précédentes). L'épargne brute est vue à hauteur de 2,232 millions d'euros, ce qui donne une capacité de désendettement de six ans et sept mois. On considère dans la profession des analystes des comptes des collectivités territoriales, que lorsque l'on commence à dépasser onze à douze ans, il faut faire très attention, et je pense que c'est d'ailleurs la situation de la Métropole. Pour l'instant, nous sommes très en deçà et c'est une très bonne chose. En 2017, la dette par habitant est de 569 euros, pour une moyenne de la strate des communes de 20 à 30 000 habitants de 1 109 euros par habitant.

L'épargne nette devrait s'accroître progressivement pour atteindre 5 millions d'euros par an, ce qui est un objectif à quatre ou cinq ans pour pouvoir faire un certain nombre de choses. La commune dispose d'un patrimoine très important.

Ce patrimoine demande un niveau régulier d'investissement, de renouvellement, de l'ordre de 5 à 6 millions d'euros TTC par an, hors construction nouvelle, ce qui a déjà été dit précédemment. La commune doit en outre financer chaque année le renouvellement de ses équipements nécessaires au fonctionnement des services, et aussi au fonctionnement des équipements (machines, logiciels, véhicules, meubles, lignes d'eau pour les piscines, par exemple). En 2017, cet effort devrait représenter 2 millions d'euros. La

dépense d'investissement devrait se situer de manière régulière entre 7 et 8 millions d'euros TTC. Entre les investissements en travaux, plus les investissements en biens meubles, nous devrions pouvoir garder le même niveau de satisfaction en termes de besoins sociaux, et investir entre 7 et 8 millions d'euros par an. Pour financer un effort de 7 millions d'euros par an, la commune doit dégager une épargne nette de l'ordre de 5 millions d'euros. La différence entre les 5 et les 7 millions d'euros vient des subventions et des retours de TVA.

Pour 2017, la préparation budgétaire dans laquelle nous sommes devrait permettre de dégager une épargne nette de 1,4 million d'euros. Dans l'attente de l'atteinte des 5 millions d'euros, les besoins de financement de la section d'investissement seront couverts par un prélèvement sur le fonds de roulement. Nous allons adopter, lors de la prochaine séance du Conseil municipal, le compte administratif, l'exécution budgétaire pour 2016. Nous devrions avoir un excédent de 14 à 15 millions d'euros.

Dans l'hypothèse où l'État, à l'issue des élections présidentielles, poursuit sa politique de baisse des dépenses publiques et donc de baisse des dotations, nous serons dans l'obligation de réduire les dépenses courantes pour maintenir l'effort indispensable de financement des investissements de renouvellement du patrimoine.

Ensuite, vous avez deux tableaux, dont un tableau qui s'appelle « la chaîne de l'épargne dans un scénario de maîtrise des dépenses de fonctionnement ». En première ligne, vous avez les produits de fonctionnement courant sur cinq exercices, ce qui est bon pour l'aspect rétrospectif de ce ROB. Vous avez des charges de fonctionnement courant et vous avez le calcul de l'excédent brut courant. Ensuite, on ajoute le solde exceptionnel, on calcule l'épargne de gestion, on enlève les intérêts de la dette. En 2017, vous voyez que nous sommes à -474 000 euros. Nous avons ainsi l'épargne brute. De cette épargne brute, on enlève le remboursement du capital et on a l'épargne nette. Au budget primitif 2017, s'il est adopté, nous aurions en gros une épargne nette de 1,4 million d'euros, ce qui permet de financer les dépenses d'équipement (c'est le tableau qui suit), avec une proposition pour les dépenses d'équipement de 2017 de 6 millions d'euros, avec des financements à hauteur de 2,4 millions d'euros. Cela voudrait dire que pour faire la soudure, nous prélevons 3,5 millions d'euros sur le fonds de roulement en 2017.

En conclusion, mes chers collègues, le contexte financier national pèsera encore cette année sur nos ressources. L'organisation métropolitaine se met en place. La Métropole tient ses engagements financiers vis-à-vis de la commune. La commune tiendra ses engagements de maintien d'un haut niveau de service pour l'ensemble des administrés d'une part et de maîtrise des dépenses. L'année 2017 sera marquée, de plus, par un

important développement de ses dépenses d'équipement, particulièrement pour les équipements sportifs. Enfin, les nouvelles perspectives ouvertes par le développement économique de la commune, avec un mois d'avril qui va être particulièrement chargé, permettront de faire face plus aisément aux besoins de financement à venir, sans recourir à l'augmentation des impôts locaux.

Je vous remercie pour votre attention soutenue.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Je sais que le ROB est un peu long, il a fait une heure, mais le ROB est aussi un élément où il faut tout mettre en perspective pour apporter une vision globale à l'ensemble des membres du Conseil municipal. Donc, cela sert à cela et moi je suis content, parce qu'il permet de rendre compte de ses évolutions, de ses choix. Il y a encore des questions qui restent ouvertes. Bien sûr, tout à l'heure, nous avons parlé de choses et d'autres, mais il y aura des ajustements. Nous choisirons ce que nous faisons exactement encore et nous vous présenterons le budget qui sera évidemment conforme au ROB, mais aussi aux choix que nous aurons déterminés.

Y a-t-il des commentaires ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Oui, bonsoir à tous. J'ai entendu, à un moment donné, sur la fin de votre commentaire que vous alliez dégager un excédent de 14 millions d'euros. Cela correspond-il au fonds de roulement de 2016 ?

M. Gérald GUILLEMONT.- Oui, oui, en gros.

Monsieur le MAIRE.- Allez-y, Monsieur THOMAS, continuez. Vous avez bien compris.

M. Marc THOMAS.- Je voulais savoir, parce qu'à un moment donné, vous avez dit qu'il y allait avoir un prélèvement sur le fonds de roulement. Comme je n'en avais pas la confirmation, à un moment donné, vous avez dit que l'on dégageait bien un excédent de 14 millions d'euros. Nous pouvons donc supposer que ce fonds de roulement est de 14 millions d'euros.

M. Gérald GUILLEMONT.- Voilà. À l'issue de l'exercice 2016...

Monsieur le MAIRE.- Attendez, laissez-le terminer et on fait la réponse après.

M. Marc THOMAS.- Je passe à la deuxième question qui concerne la compétence « culture ». Vous dites « *estimation établie à périmètre constant hors transfert de la compétence "culture"* ». Nous sommes dans le cadre du personnel. Pourrions-nous savoir à combien s'élève le nombre de personnels au théâtre, à la médiathèque, pour tout ce qui concerne la culture ? Parce que s'il n'est pas compris et que cela doit revenir dans notre giron, il faudra bien le financer. Donc, je voudrais connaître le nombre de personnels auquel

nous devons nous attendre et surtout à combien cela va revenir, donc la totalité de la compétence « culture ». Merci.

Monsieur le MAIRE.- D'accord, très bien, merci. D'autres questions ? Je répondrai sur la deuxième question.

Sur la première, vous aviez compris. La commune a un fonds de roulement, mais attention, un fonds de roulement, ce n'est pas la Banque de France et le « tirage à gogo ». Cela nous permet de prévoir ce que nous avons dit il y a quelques années, et peut-être que certains s'en souviennent autour de cette table, en sachant que nous avons bien sûr vu le fait que tout le monde allait participer à la dette nationale et que les collectivités locales avaient une baisse de la DGF prévue, qu'elles avaient été ponctionnées et que la Métropole se mettait en place. Nous avons prévu cela, et finalement, ce fonds de roulement nous permettra effectivement d'assurer les futurs investissements dont nous avons besoin en piochant évidemment dans ce fonds de roulement.

La deuxième question porte sur le transfert. Pour l'instant, je ne peux pas vous répondre totalement. C'est pour cela que dans le ROB, nous avons été extrêmement prudents. D'une part, en 2017, je ne pense pas, sous l'autorité de Paulette ARNAUD, que cela soit d'actualité. Paulette ARNAUD et Gérard GUILLEMONT siègent à la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées). Ils ont commencé à discuter à la Métropole. Je dis cela pour ceux qui étaient très intéressés à ce que Gérard GUILLEMONT et Paulette ARNAUD soient très présents à la Métropole. Ils le sont, aux bons endroits, et la CLECT est le meilleur des endroits. Je vais vous annoncer quelque chose qui n'a rien de neuf, puisque ceux qui siègent au C5 le savent : pour l'instant, nous sommes toujours sur l'idée, globalement, que les médiathèques restent en réseau métropolitain, compte tenu du fait de leur activité en réseau, en mutualisation de patrimoine livres, etc. Par contre, le théâtre et les cinémas pourraient être renvoyés de la Métropole, puisqu'ils ne sont pas de la compétence « culture », au sein des collectivités locales. Vous savez que nous avons vécu un transfert entre le SAN Ouest Provence et nous. Le transfert comporte des charges et des recettes qui sont transférées en même temps. Si nous récupérons le théâtre et le cinéma, nous récupérons aussi les recettes qui paient les salaires et les agents à l'euro-l'euro, plus une partie patrimoniale d'investissement quelquefois, voire sur la question de la billetterie ou la question de l'achat de spectacles.

Pour l'instant, ce n'est pas complètement défini, parce qu'il faut que tout le monde soit d'accord au C5 (ex-SAN) et il faut que la Métropole valide tout cela dans une CLECT. Donc, l'année 2017 – d'ailleurs, nous y sommes, puisque nous sommes au mois de

mars – sera l'année des analyses, des études, des AMO, de voir comment nous allons pouvoir continuer - c'est l'idée de Paulette ARNAUD -, et essayer d'avoir une sorte de mutualisation d'achat permettant d'avoir de très beaux spectacles comme c'est le cas aujourd'hui, de continuer dans cette politique moderne, novatrice et de qualité de la culture, et en même temps, comment nous allons récupérer le bâtiment. C'est pour cela que j'ai été très heureux d'entendre le président du C5 annoncer que sur les fonds du C5 et de la Métropole, les sièges du théâtre allaient être rénovés – il y en a tout de même pour un peu plus de 1 million d'euros – et que ce serait fait avant le transfert, ce qui était logique. On ne transfère pas des bâtiments totalement abîmés.

Je ne peux pas donc pas vous dire actuellement ce que cela va faire, mais souvenez-vous qu'un transfert de compétences, ce sont toujours des recettes et des dépenses qui sont transférées. Nous aurons donc le salaire des gens, quel que soit leur nombre. Restent encore des sujets comme la Régie des cinémas. Nous devons voir comment les choses évoluent. Normalement, le conservatoire de musique devrait être transféré, mais il resterait en réseau en partie au niveau des communes, parce que les professeurs de musique peuvent donner 2 heures de cours de violoncelle à Miramas, 4 heures à Istres et 3 heures à Port-Saint-Louis. Nous n'allons donc pas les découper en morceaux. Pour eux, cela ne changera pas grand-chose, mais pour nous, nous devons nous adapter. C'est encore entre maintenant et 2018.

Pour l'autre question, je vous ai répondu.

Y a-t-il d'autres questions ? Oui, Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Cette fois-ci, cela concerne les textes que vous nous avez fournis. Je voudrais avoir une précision. Vous marquez : « *Au-delà du maintien des taux, la commune devrait, en 2018, bénéficier du foncier bâti généré par les contributions du Village de Marques. De plus, nous espérons que la justice nous donnera raison dans le contentieux que nous avons engagé contre le ministre des Finances sur les modalités d'évaluation des valeurs locatives des entreprises de Clesud. De grosses sommes sont en jeu* ». Pourriez-vous nous apporter des précisions là-dessus ?

Monsieur le MAIRE.- Là, vous faites référence au ROB de l'année dernière. Ce n'est pas dans celui-là, mais c'est très bien. Cela veut dire que vous lisez les deux textes. C'est bien de faire le parallélisme des formes.

Sur le contentieux, nous y sommes toujours. Un contentieux n'est pas contre le ministre des Finances, ce serait trop bien. C'est sur le ministère des Finances. C'est le fait que le contentieux porte sur une partie des immeubles de la logistique à Clesud. D'ailleurs,

beaucoup de maires d'intercommunalité le font actuellement, parce qu'il y a deux types de taxes : il y a des taxes très différentes entre une logistique mécanisée et une logistique qui ne l'est pas. La logistique mécanisée rentre dans une autre catégorie de financement, et là, on attend évidemment d'avoir des recettes supplémentaires. Sur l'ensemble de Clesud, vous pouvez imaginer le montant que cela peut représenter.

Quel est ce niveau de montant ? Nous ne pouvons pas vous l'indiquer, parce que nous demandons que l'État fasse son « boulot ». Quel est le contentieux que nous avons avec l'État ? Pour aller chercher des recettes supplémentaires de foncier bâti, il faut que cela soit l'État qui mène l'étude et qui mène l'enquête, et ce n'est pas nous. Nous avons pris un avocat spécialisé dans la fiscalité, qui nous aide à estimer et à mettre en place, avec les services de la Métropole (C5), une logique pour leur dire : « *Vous voyez, nous arrivons à cela, et si vous y allez, vous pouvez récupérer une partie pour l'État que vous n'aviez pas et une partie pour nous* ». Il faut intéresser le service de la fiscalité. Nous contestons donc le fait que l'État ne porte pas analyse sur ces situations. On l'avait marqué en 2016, je l'avais déjà abordé en 2015. Nous sommes sur ce dossier depuis 2015 et nous ne lâcherons pas. Ce sont des recettes supplémentaires.

Sur le Village de Marques, cher ami, nous attendons vraiment l'évaluation pour l'instant, parce que nous avons eu une estimation par le fameux avocat fiscaliste, mais nous attendons après les services fiscaux. Je vous rappelle que ce sont les services fiscaux qui font cela, ce n'est pas nous. Sinon, je me mettrais à calculer autrement. Ce sont les services fiscaux qui, en fonction des grilles – nous avons des spécialistes ici qui pourraient le dire –, des mètres carrés, etc. Je vous rappelle que ces recettes du Village de Marques nous ont déjà permis récupérer 4,5 millions d'euros pour la voirie, notamment pour le montant important de la participation des entreprises qui s'implantent ou des activités commerciales qui s'implantent dans la ZAC de la Péronne. Je ne sais pas si je peux vous dire ce montant d'ailleurs. Ce sont 168 euros le mètre carré. Ce qui veut dire que dès le premier jour où ils ont planté la rue, où ils ont mis un coup de pelle, nous avons récupéré 4,5 millions d'euros pour la voirie. En fait, une entreprise s'implante, elle crée une activité, mais elle a aussi une nécessité de participer aux voiries qui lui permettent de vivre. Ces voiries étant sur l'espace public, il est normal qu'elle y participe.

Voilà comment on construit un modèle économique dans un équilibre entre la qualité de ce qui nous est présenté – la ZAC de la Péronne est très, très bien positionnée – et le montant de participation des entreprises pour leur investissement. Il eut été incroyable que l'entreprise qui s'implante, qui s'appelle McArthurGlen ou Village de Provence, ne

participe pas aux voiries, ce qui nous a permis de faire l'entrée complètement différemment. Pour ceux qui imaginent que c'est « gratos », non. À Miramas, ce n'est pas gratuit. Les gens peuvent investir dans la ville. Ils ont des participations dans cette ville et sur des lieux stratégiques, ils ont des participations extrêmement importantes nous permettant d'investir sur des espaces publics. Concernant la taxe foncière du Village de Marques, nous attendons le rôle qui arrivera dans les mois qui viennent et nous saurons exactement quel est le montant de la taxe pour la Ville.

Oui ? Madame DUMAS, prenez le micro.

Mme Cécile DUMAS.- À ce sujet, une petite précision. Participer, cela veut dire qu'ils ne l'ont pas pris en charge, qu'il y a une participation de McArthurGlen et que la municipalité a participé aussi.

Monsieur le MAIRE.- Non, non, c'est zéro pour la Ville. Vous savez, Madame DUMAS, je vous remercie. Honnêtement, je vous remercie, parce que de plus en plus, je vois sur Facebook des « trucs » incroyables. Ce n'est pas vous, d'ailleurs. Je le dis à tout le monde, mais ce n'est pas Madame DUMAS. Je répète – et, merci - que la Ville, sur ce secteur, n'a pas mis un « rond ». C'était financé par McArthurGlen sur sa partie et en grosse partie, puisque 4,5 millions d'euros de voirie, cela fait beaucoup de voiries. Deuxièmement, il y a des subventions qui sont obtenues par le Département, mais c'est normal que le Département participe aux financements. Troisièmement, ce seront les futures entreprises qui vont arriver, par exemple Bouygues qui construit quelques petits logements là-bas, qui étaient au milieu, qui participent aussi financièrement à l'achat du terrain, donc à la participation financière de la ZAC.

C'est l'avantage d'avoir une ZAC. C'est ce pourquoi nous sommes venus vous voir ici, au Conseil municipal, depuis 2008, en expliquant que l'on voulait absolument enfermer tout projet économique – et je vous remercie de me permettre de le dire, Madame. Cela nous permettait d'avoir la main sur le contenu de ce qui se fait et en même temps la main sur l'équilibre financier de ce que cela représente. C'est important pour une collectivité locale. La taxe du foncier bâti du Village de Marques va rentrer à la Ville. Par contre, la CFE, la fameuse ex-taxe professionnelle, va à la Métropole, malheureusement pour nous. On ne peut pas tout avoir dans la vie. Merci beaucoup de m'avoir posé cette question.

D'autres questions ? Madame DUMAS. Prenez le micro pour l'enregistrement.

Mme Cécile DUMAS.- Je voudrais juste faire un commentaire. C'est le même que l'an dernier, mais cela ne me fatigue pas de répéter systématiquement. Chaque fois que l'on a ce débat sur les orientations budgétaires, je suis heureuse de voir qu'il s'inscrit dans

une politique nationale, puisque c'est bien la politique nationale qui doit dicter aux communes les marges de manœuvre qu'elles ont sur leur budget, et je suis confortée dans l'idée de dire et de redire qu'une politique municipale ne sort pas du chapeau. Elle est ancrée dans une politique nationale et donc, ici, nous faisons bien de la politique, nous ne sommes pas un club de cartes et lorsque François HOLLANDE prend des décisions budgétaires, elles ont des répercussions sur la commune. Si c'est Emmanuel MACRON, il en aura d'autres. Si c'est François FILLON, il en aura d'autres. Quant aux élus...

Monsieur le MAIRE.- Si c'est Jean-Luc MELENCHON, il en aura d'autres. Nous pourrions tous les citer. Si c'est Nicolas DUPONT-AIGNAN, il en aura d'autres, et après, je ne sais plus.

Mme Cécile DUMAS.- On ne les connaît pas tous. On ne les connaît pas tous.

Monsieur le MAIRE.- Je ne sais pas de qui vous voulez parler, Madame DUMAS. Ne rêvez pas. Madame DUMAS. On écoute Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Cela a donc bien une répercussion sur nos collectivités territoriales. Tous les gens qui sont autour de cette table font de la politique, s'inscrivent politiquement, font des choix politiques et doivent les assumer. J'en profite pour dire que je suis très heureuse cette année que les élus locaux doivent publier les soutiens qu'ils vont faire aux candidats aux élections présidentielles. Jusque-là, ce n'était pas public.

Monsieur le MAIRE.- C'est en ligne, Madame, vous pouvez y aller. Je vais vous répondre, parce qu'à chaque fois, c'est de coutume. Vous sentez la nécessité de rappeler qu'il y a un environnement politique et des choix nationaux qui influent. Évidemment, mais il n'y a pas que cela. Il y a la situation internationale, la paix dans le monde, la situation de la planète et de l'environnement. Honnêtement, nous ne sommes pas des joueurs de cartes, mais nous ne sommes pas non plus des chimères. En clair, nous ne pouvons pas tout régler au Conseil municipal de Miramas.

Mme Cécile DUMAS.- Je n'ai pas dit que l'on réglait tout.

Monsieur le MAIRE.- Par contre, Madame, je voudrais vous convaincre, et si j'essaie de vous convaincre, c'est parce que j'y crois. Je pense que ce qui nous anime dans cette majorité, c'est l'idée que dans un espace municipal, il est possible d'avoir une politique avec nos idées, de la développer, de la mettre en route, de compenser quelquefois des choses que j'ai pu critiquer il y a six ans ou il y a encore deux semaines, ou que je ferai dans quelques mois peut-être, et qui nous permettent de mettre en place un dispositif qui nous

ressemble. Je pense que dans la diversité de cette majorité, il y a toutes les sensibilités qui permettent de développer des actions dans notre commune.

Dans le ROB, Gérald, qui adore ces chiffres macros, rappelle les situations qui nous entourent, oui, mais on peut toujours dire que ce n'est pas bien d'avoir baissé la dotation des collectivités locales et je vous l'ai dit. Nous avons même pris une position commune, unanime une fois. Nous n'étions pas pour la mise en place de cette Métropole, mais pour une autre métropole. Nous l'avions dit.

Honnêtement, une fois que la loi est passée, il y a un principe qui est le principe de réalité. Cela ne veut pas dire qu'on ne rêve pas. Je passe mon temps à rêver d'évolution de la commune, de grands projets, comme vous tous ici, mais en même temps, ce principe de réalité me rattrape. Le contexte général de la dette d'un pays est aussi un principe de réalité. Après, nous pouvons avoir une discussion sur la façon dont on commente cette dette, dont on réalise cette question, mais ce n'est pas le lieu, et là, il y a des approches politiques très différentes.

Ce qui nous anime est la volonté de transformer notre ville avec les outils de gestion que nous avons mis en place, la formation du personnel que nous avons mise en place. Je sais quelque part que c'est difficile de le dire ici, mais vous savez que nous gérons correctement. Vous savez que nous avons anticipé un certain nombre de choix. Vous savez que nous sommes très attentifs à la comptabilité analytique de chaque service, mais en même temps, aux recettes supplémentaires que nous avons été chercher, au fait que nous avons baissé deux fois les impôts pour pouvoir relancer le pouvoir d'achat sur notre commune, le fait que nous investissons partout pour essayer de faire dans chaque quartier de la ville, tout ce que l'on peut faire pendant les années qui viennent. Chacun peut être d'accord ou ne pas être d'accord, mais personne ne peut pas dire que cette grande majorité est en train de développer des projets qui transforment la commune.

Voilà. J'essaie de vous convaincre, parce que je sais que nous avons ce débat moult fois, comme on dit en vieux français, mais je voudrais que vous en soyez convaincue un jour. Madame, et Monsieur Gaëtan FERNANDEZ avait demandé la parole.

Mme Cécile DUMAS.- J'adhère à votre propos. On peut avoir des fonctionnements divers, variés, ne pas être forcément toujours d'accord, pour autant ils ont une cohérence. Je pense que le terme « cohérence » est primordial.

Monsieur le MAIRE.- Tout à fait.

Mme Cécile DUMAS.- J'adhère à ce que vous venez de dire. Le seul problème, dans votre discours, c'est que lorsque vous parlez de la Métropole, par exemple,

on était contre, mais Monsieur VAUZELLE a voté pour. C'est là où je ne vous suis plus. Je peux entendre votre propos, sauf qu'après, il faut pouvoir gérer les contradictions. Avec votre proximité avec Monsieur VAUZELLE, au moment du débat sur la Métropole, Monsieur VAUZELLE vote pour la Métropole. C'est là où après, j'ai des divergences. Que l'on ait une réalité donnée avec laquelle on a des accointances plus ou moins importantes et avec laquelle il faut faire, c'est la confrontation avec la réalité, mais après, il faut pouvoir gérer les contradictions.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Monsieur FERNANDEZ, et après, je conclus.

M. Gaëtan FERNANDEZ.- C'est un vrai débat qui est posé avec cette question. On a beau faire de la politique, mais c'est essentiellement la gestion de contradictions. Vous savez, Monsieur le Maire, qu'en ce qui nous concerne, nous ne sommes pas tout à fait d'accord sur l'analyse de la politique nationale. Si on prend simplement le CICE, par exemple, savoir qu'un homme comme Pierre GATTAZ va économiser 6 millions d'euros, alors que sa commune dans laquelle il vit va être amputée de 3,5 millions d'euros, c'est une question de contradiction qu'il faut aussi mettre en évidence.

La grande question qui est posée par rapport à ce débat est que nous allons faire un budget contraint par rapport à une politique nationale. C'est pour cela que j'insiste sur ce côté local. Cela ne nous empêche pas de prendre cette question comme étant une question de fait, mais une fois que l'on dit cela, il y a deux postures à avoir. Premièrement, bien sûr, le combat pour changer cette politique nationale et c'est sur notre territoire et sur notre terrain qu'il faut le mener, y compris pour le bien de la population de Miramas. Il nous a semblé intéressant de voir comment l'année dernière, nous avons réussi – et j'ai eu l'occasion de le dire, les élus communistes du « Front de Gauche » faisant partie de la majorité l'ont écrit et l'ont dit publiquement – à avoir un budget qui répondait aux besoins des populations tels que nous les avons identifiés à ce moment-là. Nous ne sommes pas sûrs que pour l'année prochaine, ce sera le cas, parce que nous ne savons pas comment seront faits 2019, 2020. Nous ne savons pas où cela va aller, d'autant plus que j'ai cru comprendre que parmi les candidats aux élections présidentielles, certains parlent allègrement de la suppression des impôts locaux, ce qui va poser un gros problème, et je pense par exemple à la droite MACRON. Cela va poser beaucoup de problèmes pour les collectivités territoriales.

Que tout le monde se rassure : nous travaillons de concert avec cette majorité. Nous ne sommes pas toujours d'accord sur tout, y compris sur la politique nationale et vous le savez, nous avons l'occasion d'en débattre souvent, mais il n'en demeure pas moins qu'en ce qui concerne l'intérêt de la population de Miramas et les besoins de la ville

de Miramas identifiés par nous tous collectivement, quelle que soit notre sensibilité politique, nous avons travaillé ensemble et nous répondons présents. Sur la question de la culture, c'est important. Ce sur quoi nous travaillons à la Direction de la Jeunesse, c'est important, des choses vont arriver. Voilà, je tenais à le dire. Nous pouvons ne pas être d'accord sur tout, mais pour l'intérêt de Miramas, nous arrivons tout de même à trouver un consensus qui nous permet d'être efficaces.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup.

En conclusion, qu'est-ce que je peux vous dire ? Premièrement, vous avez cité le nom d'une personnalité que j'estime beaucoup, Michel VAUZELLE, et qui a en plus peut-être voté cela, mais qui a présidé une région qui a rassemblé toutes les couleurs de la gauche pendant trois mandats. Deuxièmement, quand vous me dites qu'il y a une contradiction, la différence avec d'autres personnes politiques, c'est que je suis maire et un maire doit tout prendre dans le bilan. Michel VAUZELLE, c'est la rénovation de deux lycées, ce sont des moyens accrus pour d'autres communes, c'est la déviation. Je le dirai le 18 lorsque nous allons l'inaugurer, mais c'est tout de même grâce à la Région, que j'ai amené l'État, qui n'était pas l'État de la couleur politique actuelle, à 33 %, ce qui m'a permis d'obtenir le taux de participation de la Région le plus élevé, après Toulon. Ce sont aussi tout un tas de travaux de réhabilitation sur lesquels il est venu.

Oui, il peut y avoir des contradictions, mais je n'ai qu'une boussole : c'est la ville. Comme j'en suis le responsable avec l'ensemble de ses élus, notre seul objectif, c'est la ville. Forcément, nous prenons tout ce qui est bon à prendre pour la ville et nous combattons tout ce qui n'est pas bon pour la commune, quels que soient celles et ceux pour qui nous avons de l'amitié. Il m'est arrivé aussi d'être en désaccord avec des personnalités de ce niveau, et nous essayons de nous battre pour avancer.

Bref ! Le ROB que nous vous présentons est sérieux, de notre point de vue, bien argumenté et charpenté. Il y a des incertitudes, mais dans la vie, il y a des incertitudes tout le temps. Nous pensons que la ville est bien armée, et nous avons l'impression que nous allons avoir, dans les années qui viennent, à la fois, évidemment, des choses embellies et des inquiétudes. Toutefois, je voudrais le dire à chacun et que chacun l'entende : il y a deux types de personnes dans la vie. Il y a ceux qui voient les difficultés, qui s'enfoncent, qui en rajoutent et qui mettent la tête sous le sable et il y a ceux qui voient les difficultés et qui se disent « *dans les difficultés, il y a aussi du positif. Il faut trouver ces éléments positifs pour avancer* ». C'est notre cas. J'appelle donc toutes et tous, évidemment, à voter ce ROB, puisque nous devons le voter avant de voter le budget la prochaine fois.

Je vais donc passer au vote et je vais demander à chacun de lever la main au moment où il le faudra.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

(3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS

N° 2 – APPROBATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES SÉJOURS D'ÉTÉ 2017

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Mme Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Mme Monique TRINQUET.- Vous avez en pièce jointe les séjours, le nouveau marché. Il y a un séjour à Balsiège avec trois tranches d'âge différentes : un séjour pour les 5 à 7 ans, un séjour pour les 8 à 11 ans et un séjour pour les 12 à 14 ans.

Ensuite, le circuit des parcs pour les enfants de 14 à 17 ans est reconduit, ainsi qu'un autre séjour en Corse pour les enfants de 14 à 17 ans, et vous avez le tableau en fonction des revenus familiaux.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame. Pas de question particulière ? Nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 3 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION VC MIRAMAS DANS LE CADRE DE LA TROISIÈME ÉDITION DE « LA MIRAMASSÉENNE » ORGANISÉE LE 26 MARS 2017

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

M. Jacques BAUDOUX.- La politique nous indique pour 2017 qu'il va y avoir du sport. Nous le pratiquons pour le bien-être et le plaisir de tous localement, dans notre petite commune, avec grand plaisir, et nous développons des moments exceptionnels comme le sera le 26 mars 2017 cette course, « la Miramasséenne », pour sa troisième édition. C'est une course ancrée dans la tradition cycliste qui, historiquement, ne date pas d'hier, mais des années d'après-guerre.

L'association Vélo Club de Miramas organise le dimanche 26 mars cette course traditionnelle – qui est devenue traditionnelle – « la Miramasséenne », mais elle le fait dans le cadre de cette année qui est particulière - et je l'indiquais -, puisqu'il s'agit de participer à l'ensemble des manifestations qui ont lieu dans le cadre de l'inauguration de la déviation routière. Pour cela, il a fallu déployer ou redéployer des forces et des moyens supplémentaires pour que cela soit un succès le 26 mars, bien sûr.

De fait, le coût budgétaire est un peu augmenté cette année. Un coût budgétaire supplémentaire de 4 513 euros n'a pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget prévisionnel de la saison sportive de cette association. Aussi, au vu de l'impact et de l'intérêt de cette animation, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 513 euros à l'association Vélo Club Miramas et d'autoriser Monsieur le Maire, bien sûr, à signer la présente délibération.

Monsieur le MAIRE.- Merci, pour cette année du sport. Je vois que concernant le vélo, et pour les plus anciens qui habitent ici, il y a eu de très, très belles courses. Il y a une vraie histoire avec la Petite Reine. Pour la Petite Reine de Miramas, « la Miramasséenne », y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question. On peut passer au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » » + 1 voix « Beatrix ESPALLARDO »
+ 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 4 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS, LA PROVENCE ET LA SOCIÉTÉ EUROSUD PROVENCE DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT « LE TOUR DE PROVENCE » - AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur le MAIRE.- Cela a été un magnifique concours du Tour de Provence. Il y a eu la télé, la radio, la presse. Il y a eu Raymond POULIDOR, m'a-t-on dit. Je n'étais pas là.

M. Jacques BAUDOUX.- Toujours là, l'œil vif.

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit là d'un partenariat. Est-ce bien cela ?

M. Jacques BAUDOUX.- Oui, c'est cela. C'est un partenariat avec le journal *La Provence*. Là aussi, c'est un événement qui prend de plus en plus d'importance au niveau régional, et il fallait bien entendu que nous l'inscrivions au niveau de Miramas, dans cette dynamique qui se situe dans une année où Marseille est la capitale européenne du sport d'une part, et une dynamique confirmée pour la deuxième année de ce tour régional qui trouve sa place dans les qualifications au Tour de France. Il nous permet d'amener, de valoriser l'image de la ville sur une épreuve sportive de haut niveau, puisque nous y retrouvons des champions nationaux et internationaux.

Monsieur le MAIRE.- Oui, Monsieur THOMAS, une question.

M. Marc THOMAS.- Oui. La subvention est de 20 000 euros, n'est-ce pas ?

Monsieur le MAIRE.- Oui, Monsieur THOMAS, c'est marqué.

M. Marc THOMAS.- Cela fait 24 000 euros toutes taxes comprises. Une subvention avec une TVA dessus, je trouve cela bizarre.

Monsieur le MAIRE.- C'est une prestation.

M. Jacques BAUDOUX.- Oui, d'abord, c'est un forfait qui est calculé et présenté hors taxe, mais bien entendu, c'est une prestation. Quand le Tour de France passait à Miramas, c'était une prestation, mais nous n'en sommes pas là. C'est une prestation qui est présentée dans la comptabilité en général, hors taxe et TTC, bien entendu, après la TVA. C'est une subvention exceptionnelle.

M. Marc THOMAS.- Alors, pour moi, ce n'est pas une subvention.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur THOMAS, c'est une prestation que nous avons avec un organisateur qui s'appelle *La Provence*.

M. Marc THOMAS.- D'accord, c'est bien ce que je dis, Monsieur le Maire, c'est une prestation. Ce n'est pas une subvention, parce qu'une subvention avec une taxe comprise, je suis désolé, je n'ai jamais vu cela !

Monsieur le MAIRE.- Oui, c'est une convention de partenariat. C'est un lapsus. Merci, Monsieur THOMAS.

Pour la Petite Reine, donc sa cousine, y a-t-il des questions particulières ? Il n'y a pas de question. On passe au vote.

VOTE

POUR : 31

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Béatrix ESPALLARDO » + 1 voix « Hervé REBOUL » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

Monsieur le MAIRE.- Les services, essayez de demander à *La Provence* d'aller plus vite dans ses conventions, s'il vous plaît.

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 5 janvier 2017 au 21 février 2017.

D/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE.- Surtout, ce qui me fait toujours plaisir, c'est quand je vois cette petite fiche arriver, Madame, qui s'appelle les marchés publics, parce que je sais que nous avançons, main dans la main, pour aller au plus vite et dans la plus grande légalité. Je prends mes lunettes, mais si vous pouviez l'agrandir, ce serait bien. J'ai six mois d'attente pour l'ophtalmo.

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames et messieurs, nous allons entrer dans une phase un peu compliquée, mais il va falloir quand même que nous ayons un Conseil municipal que nous avons prévu le 30 mars, puisque vous savez que nous sommes occupés. Je ne me souviens plus de la date des élections. Est-ce au mois d'avril ?

Des élus.- Oui, le 23 avril.

Monsieur le MAIRE.- C'est bon, nous avons le temps. Nous allons donc essayer de faire tout ce que nous pouvons, le 30 mars, pour être un peu tranquilles au mois d'avril. Je sais que chacun a beaucoup de travail ou se prépare à en avoir. Je serai dans la ville et nous continuerons à avancer. Je vous remercie beaucoup. Nous avons épuisé les questions à l'ordre du jour.

La séance est levée. Merci aux services !

La séance est levée à 20 heures 30.

Monsieur le Maire

Frédéric VIGOUROUX



Le Secrétaire de séance

Marie-Pierre VIAL

